

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Comité syndical

11 février 2020

— Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 19 décembre**
- **Délibérations**
 - **budget** : compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats 2019, approbation du budget supplémentaire **2020**.
 - **modification des statuts de l'EP SCoT,**
 - **autorisation du Président à signer les différents contrats**
 - **utilisation des véhicules de l'EP SCoT par les agents,**
 - **dépôt de demande de subventions auprès de la Région et de l'ADEME en accompagnement de l'AMI « Planifions 2°C »**
- **Débat autour de la stratégie eau/air/sol de l'Etat**
- **Points divers**
 - projet de cinéma multiplexe à Saint Martin d'Hères en vue de la CDACi du 12 février
 - projet d'avis PPRI DRAC
 - rapport d'activité 2019
 - changement climatique et ressources en eau

Budget

— Approbation du compte administratif 2020/Validation du compte de gestion

Résultat d'exécution du budget général du ScoT

	Investissement	Fonctionnement	total
Résultat de clôture de l'exercice 2018	+ 29 881,43	+ 332 041,12	+ 361 922,55
Part affectée à l'investissement en 2019		0,00	0,00
Recettes réalisées en 2019	21 426,22	834 278,11	855 704,33
Dépenses réalisées en 2019	27 254,85	887 644,80	914 899,65
Résultat de l'exercice 2019	- 5 828,63	- 53 366,69	- 59 195,32
Résultat global de clôture 2019	+24 052,80	+ 278 674,43	+ 302 727,23

Affectation des résultats 2019

Résultat de clôture 2019 (en €)

Excédent de fonctionnement 2019 disponible pour affectation en 2020	
Résultat de gestion 2019 de l'exercice	- 53 366,69
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2019	+ 332 041,12
Résultat à affecter	+ 278 674,43
Solde d'investissement 2019	
Solde de gestion 2019	- 5 828,63
Solde antérieur repris au 1 ^{er} janvier 2019	+ 29 881,43
Solde de clôture 2019 (excédent)	+ 24 052,80
Solde des restes à réaliser d'investissement	
(D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00
Excédent de financement (solde de clôture d'investissement)	+ 24 052,80
Affectation des résultats 2019	
Report en fonctionnement au chapitre 002	+278 674,43
Report en investissement au chapitre 001	+ 24 052,80

Budget supplémentaire - recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres		Budget Primitif 2020	Proposition de BS 2020	Total des crédits après BS 2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	837 058,00 €	0,00 €	837 058,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GEST.	6 800,00 €	0,00 €	6 800,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	VENTE PROD. & PREST.SERV.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RF réelles		843 858,00 €	0,00 €	843 858,00 €
002	RESULTAT FONCT. REPORTE	0,00 €	278 674,43 €	278 674,43 €
Total RF mixtes		0,00 €	278 674,43 €	278 674,43 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 570,00 €	0,00 €	20 570,00 €
Total RF ordre		20 570,00 €	0,00 €	20 570,00 €
Total RF		864 428,00 €	278 674,43 €	1 143 102,43 €

Budget supplémentaire – dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres		Budget Primitif 2020	Proposition de BS 2020	Total des crédits après BS 2020
011	CHARGES A CARACT. GENERAL	198 780,00 €	138 674,43 €	337 454,43 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	418 500,00 €	100 000,00 €	518 500,00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION	211 906,00 €	40 000,00 €	251 906,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total DF réelles		829 186,00 €	278 674,43 €	1 107 860,43 €
Total DF mixtes				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 570,00 €	0,00 €	20 570,00 €
023	VIREMENT À SECT.INVESTIS.	14 672,00 €	0,00 €	14 672,00 €
Total DF ordre		35 242,00 €	0,00 €	35 242,00 €
Total DF		864 428,00 €	278 674,43 €	1 143 102,43 €

Plusieurs dépenses non identifiées au budget primitif sont à prendre en compte :

- une mission d'assistance à l'évolution du nouvel environnement informatique de l'Etablissement,
- une mission d'accompagnement à l'établissement d'un projet d'établissement, pour faire évoluer son organisation, son fonctionnement et les compétences en vue d'une future révision du SCoT.

Budget supplémentaire – recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres		Budget Primitif 2020	Proposition de BS 2020	Total des crédits après BS 2020
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
21	IMMOB. CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RI réelles		4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)				
001	RESULTAT INVEST. REPORTE	0,00 €	24 052,80 €	24 052,80 €
Total RI mixtes		0,00 €	24 052,80 €	24 052,80 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 570,00 €	0,00 €	20 570,00 €
021	VIREMENT DE SECTION FONCT	14 672,00 €	0,00 €	14 672,00 €
Total RI ordre		35 242,00 €	0,00 €	35 242,00 €
Total RI		39 242,00 €	24 052,80 €	63 294,80 €

Budget supplémentaire – dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres		Budget Primitif 2020	Proposition de BS 2020	Total des crédits après BS 2020
20	IMMOB. INCORPORELLES	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
21	IMMOB. CORPORELLES	10 000,00 €	14 052,80 €	24 052,80 €
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 672,00 €	0,00 €	8 672,00 €
Total DI réelles		18 672,00 €	24 052,80 €	42 724,80 €
Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)				
Total DI mixtes				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 570,00 €	0,00 €	20 570,00 €
Total DI ordre		20 570,00 €	0,00 €	20 570,00 €
Total DI		39 242,00 €	24 052,80 €	63 294,80 €

— Modification des statuts de l'EP SCoT

- Mise à jour des statuts suite aux modifications de périmètres (retrait de la communauté de Beaurepaire notamment)
- Un nouveau calcul du nombre de voix et de sièges a été réalisé, sur la base des dispositions statutaires
- A l'issue de ce nouveau calcul, il apparaît que le nombre de conseillers communautaires passe de 32 à 30. Le nombre de sièges affecté à chacune des 7 intercommunalités actuellement membres du SCoT reste inchangé.

	Population INSEE Fiche DGF 2019	Superficie	Population +superficie	Voix 2020	Sièges 2020	Taux de participatio n budget 2020	Rappel situation actuelle
Grenoble Alpes Métropole	452687	54550	507237	43,94%	10	57,51%	10
Communauté d'agglomération du Pays Vo	95953	36730	132683	11,49%	4	12,19%	4
Communauté de communes le Grésivauda	104039	67670	171709	14,87%	4	13,22%	4
Communauté de communes Bièvre Est	22343	15440	37783	3,27%	2	2,84%	2
Communauté de communes Bièvre Isère	55274	69560	124834	10,81%	4	7,02%	4
Communauté de communes Saint-Marcell	46565	59619	106184	9,20%	3	5,92%	3
Communauté de communes le Trièves	10233	63800	74033	6,41%	3	1,30%	3
Total	787094	367369	1154463	100,00%	30	100,00%	30 (+ 2 territoire de Beaurepaire)

— Délégations d'attribution du comité syndical au Président

- Le Président de l'EP SCoT dispose d'une délégation lui autorisant : « la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 20 000€ HT »,
- Il est proposé d'étendre cette autorisation au-delà du seuil de 20 000€ HT et dans la limite de 40 000€ HT pour :
 - La signature de contrats de prestations et de fournitures liées au déménagement de l'EP SCoT en mars prochain,
 - L'engagement d'une réflexion autour d'un projet d'établissement pour l'EP SCoT, suite au bilan et dans la perspective de la révision de 2021.

— Modalités d'attribution et d'utilisation des véhicules de l'EP SCoT

- Il s'agit essentiellement de donner un cadre juridique à l'utilisation des véhicules de l'EP SCoT.
- Le nombre de véhicules sera ramené de 3 à 2 au cours de l'année 2020.

— AMI « la planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C »

Demande de subvention auprès de la Région et de l'ADEME

- La délibération du 19 décembre 2019 « vers un SCoT en transitions » a défini une feuille de route autour des risques, des transitions économiques, sociétales et environnementales.

L'AMI de l'ADEME doit engager des réflexions sur ce dernier sujet.

- L'AMI doit permettre :
 - D'établir pour la mi-2021 une feuille de route autour de quelques ambitions (territoire neutre en carbone en 2050, diminution de consommation foncière, reconquête de la biodiversité, santé, nouveaux modèles de développement),
 - Identifier les vulnérabilités et les potentialités de développement,
 - Réfléchir au pilotage des transitions.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner la démarche

Stratégie eau, air, sol de l'Etat en Région Auvergne-Rhône-Alpes

— Les grandes lignes de la stratégie au 20 janvier 2020/ objectifs chiffrés

- **Sol** : atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à l'échelle de la Région à l'horizon 2040 et réduire à l'échelle régionale la consommation foncière réelle d'au moins 50 % en 2027 par rapport à la moyenne de consommation foncière réelle annuelle entre 2014 et 2018.
- **Eau** : atteindre l'objectif de bon état de 100 % des masses d'eau en 2040 et pour cela :
 - atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau tels que fixés par les SDAGE pour chacun des bassins à l'horizon 2027 ;
 - garantir le retour à l'équilibre des bassins en déficit à l'horizon 2027 (économies, substitution, retenues) en positionnant les territoires sur la trajectoire de réduction des prélèvements arrêtée suite aux assises de l'eau, à savoir 10 % d'ici 2025 et 25 % en 2035
- **Air** : respecter les normes OMS de la qualité de l'air pour éviter les effets nuisibles sur la santé humaine de la pollution atmosphérique à l'horizon 2040 et réduire de 50 % les périodes de dépassement des seuils réglementaires en vigueur en 2019 d'ici 2027.

— Les grandes lignes de la stratégie au 20 janvier 2020/les 5C

Pour soutenir sa stratégie, l'Etat met en place une gouvernance régionale de l'eau, de l'air et du sol autour de 5 axes transversaux :

- **Connaissance**

L'Etat souhaite promouvoir en lien avec ses partenaires des outils de connaissance partagés, avec des indicateurs quantitatifs, à l'échelle régionale

- **Conseil**

Conseil et accompagnement des collectivités et porteurs de projets

- **Communication**

En interne Etat et en externe

- **Convergence**

L'Etat et ses opérateurs en Région mettront en œuvre la stratégie régionale, qu'il s'agisse d'aménagement et de planification, de décisions de subventions et d'attribution des aides, ou de la gestion de crises, d'expertise et de développement de la connaissance

- **Contrôle**

— Les grandes lignes de la stratégie au 20 janvier 2020/les plans d'action/points communs

- Stratégie portée dans les démarches de planification
- Intégration aux projets de territoires (PCAET, PTGE, PAT...)
- Promotion des actions de désimperméabilisation et de végétalisation
- Promotion de la maîtrise publique foncière
- Réversibilité des aménagements
- Economie circulaire
- Gestion régulière, pas seulement en période de crise
- Action coordonnée et cohérente (Préfet coordonnateur ?)
- Mécanismes de solidarités entre espaces urbains et ruraux
- Principes de conditionnalité des aides publiques d'Etat

— Les grandes lignes de la stratégie au 20 janvier 2020

Dans le domaine de l'eau

- Ambition de couvrir l'ensemble des thèmes de l'eau, en prenant en perspective le changement climatique
- Intégration systémique de l'eau dans les projets de territoires et d'aménagement
- Sobriété des usages (PTGE) et zones de répartition des eaux (ZRE) sur secteurs en déficit
- Gestion de l'eau à l'échelle de bassins versant
- Lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses (accélération de la directive nitrate, pilotage du plan ECOPHYTO 2+....)

— Les grandes lignes de la stratégie au 20 janvier 2020

Dans le domaine du sol

- Inscrire le territoire régional dans la trajectoire du zéro artificialisation nette
- Mobilisation des espaces urbanisés et lutte contre la vacance
- Planification réconciliée avec l'environnement naturel
- Favorise les projets résilients et l'innovation
- Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- L'Etat développe, partage et valorise la connaissance

— Les grandes lignes de la stratégie au 20 janvier 2020

Dans le domaine de l'air (partie moins développée)

- Sensibilisation et information des citoyens
- Respect à long terme des objectifs de l'OMS
- Dimension de l'air et de la santé dans les opérations d'aménagement et les démarches de planification

— Le projet de réponse de l'EP SCoT

- Rappel du rôle des SCoT comme outil de mise en cohérence des politiques sectorielles, et de l'opportunité à les associer à la mise en place de la stratégie
- Partage de l'ambition globale affichée
- Plusieurs interrogations cependant :
 - Statut de la feuille de route vis-à-vis du SRADDET
 - Echelle territoriale sur laquelle seront évalués les résultats
 - Horizon temporel fixé, et capacité à répondre aux objectifs ambitieux dès 2017
 - Définition de l'artificialisation
 - Partage des connaissances
 - Association des collectivités locales à la gouvernance
 - Accompagnement (notamment financier) à la mise en œuvre des objectifs

Points divers

- Bilan d'activités 2019
- Implantation d'un complexe cinématographique à Saint-Martin-d'Hères
- Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) Drac
- Rapport d'activités 2019 – ressources en eau

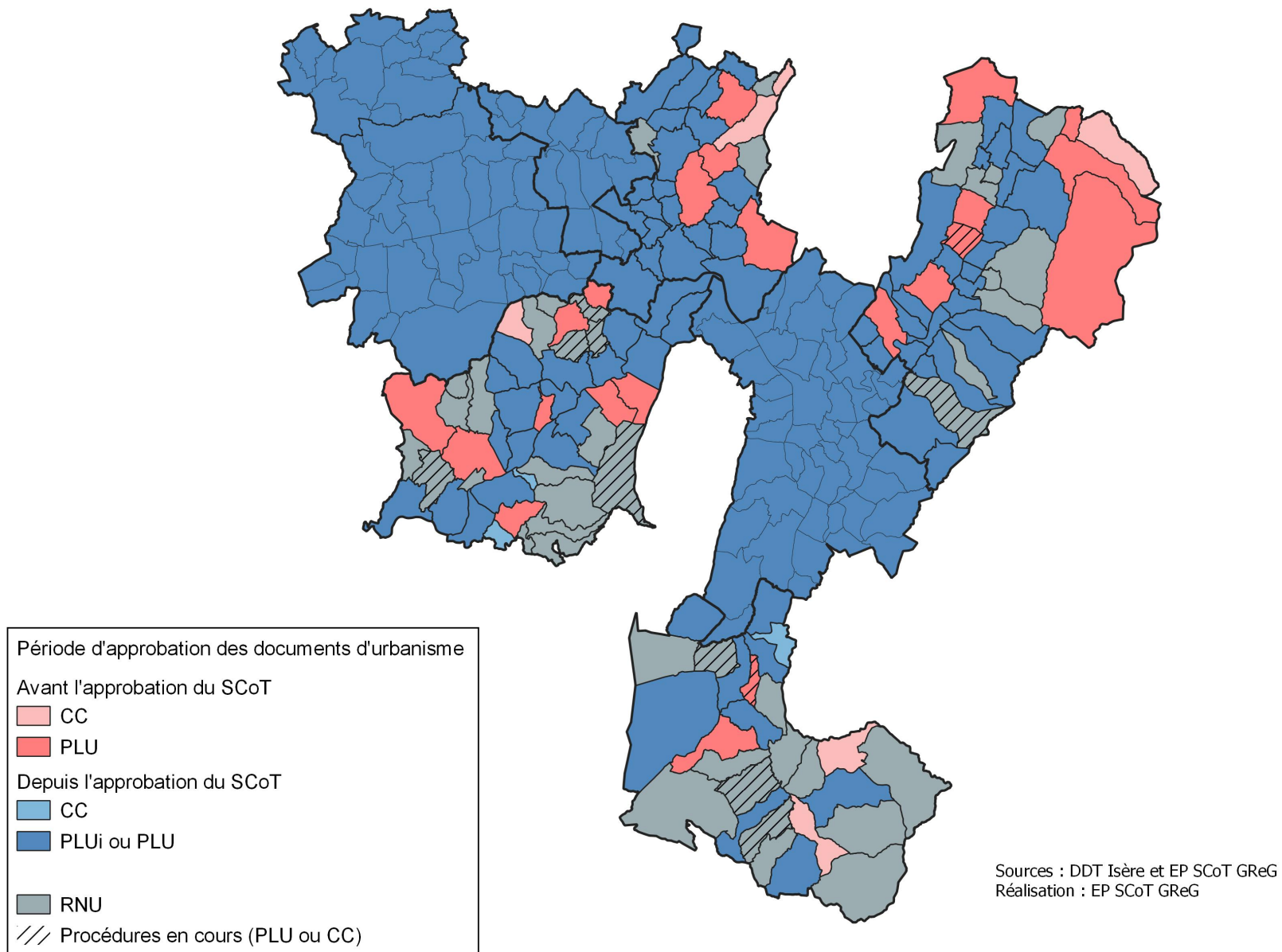
— Bilan d'activité

43 avis de PPA ont été rendus en 2019 (30 en 2018)

Pour chacun des EPCI du SCoT, voici le pourcentage de documents compatibles avec le SCoT fin 2019 :

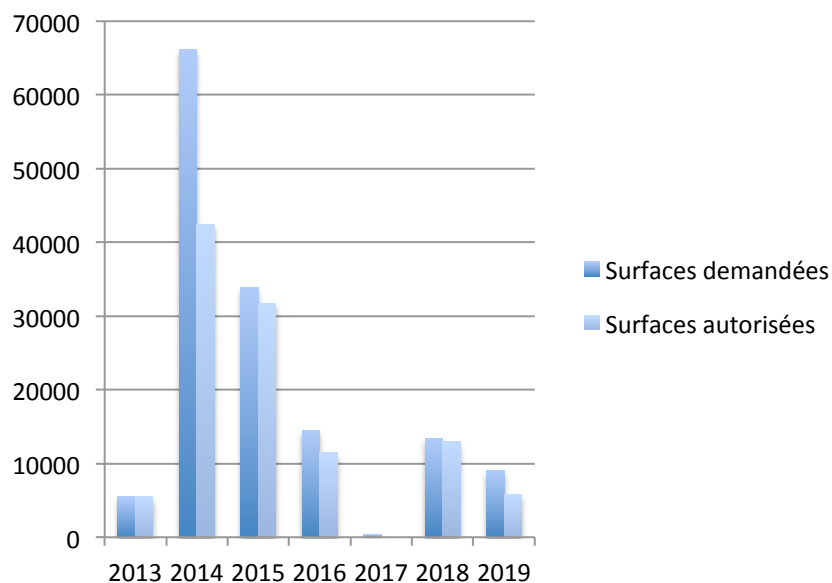
- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal)
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal)
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal)
- CA du Pays voironnais : 71% soit 22 documents compatibles SCoT
- CC Le Grésivaudan : 63% soit 27 documents compatibles SCoT
- CC du Trièves : 37% soit 10 documents compatibles SCoT
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : 43% soit 20 documents compatibles SCoT

Bilan d'activité 2019



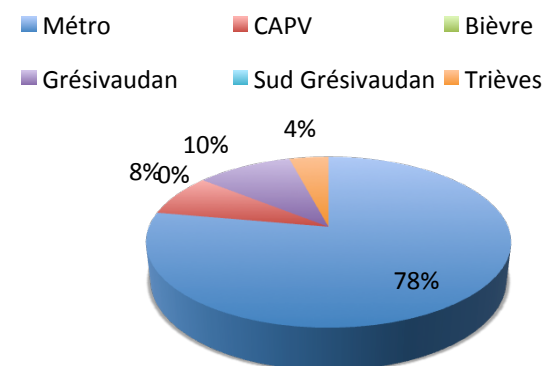
Bilan d'activité - avis en CDAC

Des 11 dossiers instruits en 2019 sur le territoire du SCoT, il ressort en premier lieu le bilan relativement faible de surfaces commerciales autorisées : 5 789 m², soit **plus de deux fois moins qu'en 2018**, représentant **64% des surfaces demandées** (contre 97% en 2018).



À cela s'ajoute 3 586 m² commerciaux, régularisés dans le cadre de 2 autorisations, accordées de facto à des établissements anciens et dont une part des surfaces de vente n'avait jamais fait l'objet de passage en CDAC.

Une part très importante de ces surfaces autorisées l'ont été **au sein de la ZACOM 1 (78% des surfaces)**, contre 17% en ZACOM 2). La ZACOM 3 n'est concernée que par les procédures de régularisation. La grande majorité de ces surfaces concernent le territoire de Grenoble-Alpes Métropole.



Création d'un cinéma de 12 salles – 2300 places Saint-Martin-d'Hères



Eléments de projet

Le 12 février 2020, examen en Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) d'une demande d'autorisation d'exploitation :

- d'un multiplexe de 2300 places (réparties sur 12 salles), 12 500 m² de surface de plancher sur 6 niveaux (R-1 à R+4)
- localisé sur la parcelle Neyrpic, à Saint-Martin-d'Hères
- déposé par Les Halles Neyrpic : les constructions seront propriété de cette société du groupe Apsys, UGC Ciné Cité en sera l'exploitant

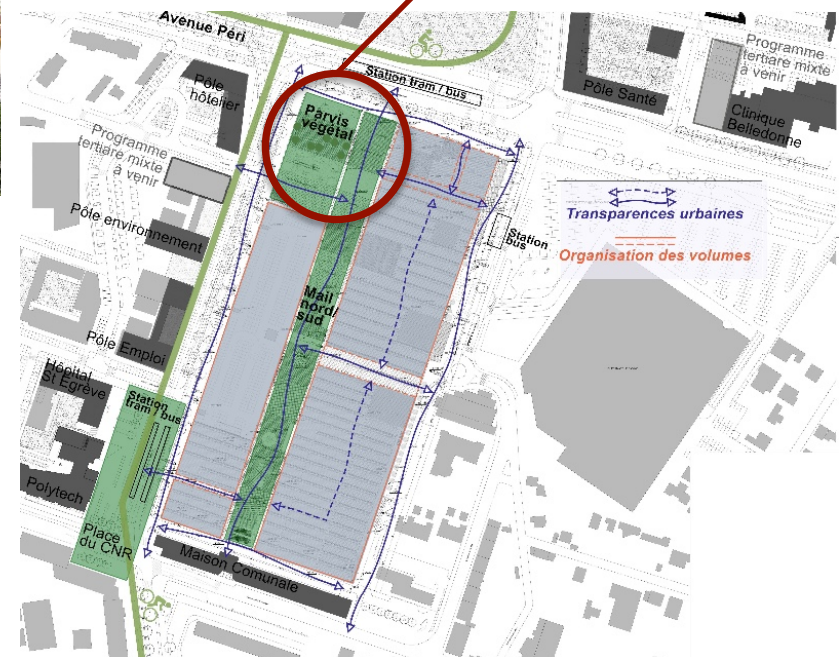
→ **Le résultat du vote des 8 membres de la CDACi vaut autorisation ou refus d'exploitation.** La commission se prononce notamment au regard de *l'effet du projet sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme (···) notamment au regard du Schéma de cohérence territorial*

Eléments de projet



Le projet est localisé à l'entrée des Halles Neyrpic, sur une parcelle initialement identifiée pour l'accueil d'un parvis végétal

(sources : dossier CDACi, présentation du permis de construire Les Halles Neyrpic, Ville de Saint-Martin d'Hères)



Le projet au regard du SCoT

Pas de dispositions spécifiques aux complexes cinématographiques mais présence de critères d'appréciation en matière d'organisation de la GReG :

- le SCoT encourage le développement des centralités de l'agglomération grenobloise, **situées en dehors du cœur de l'agglomération** (DOO, page 274)
- Pour la polarité Nord-Est, le SCoT préconise que les projets veillent à se faire « *dans le cadre d'une stratégie coordonnée à l'échelle de l'agglomération* » (DOO, page 275)
- Le SCoT préconise la requalification de l'axe Gabriel Péri et le lien Campus/ Centre-ville de SMH
- Le secteur « Agglomération » du SCoT doit veiller à ce que le développement de l'attractivité métropolitaine se fasse (...) « *dans le cadre d'une stratégie coordonnée avec les autres secteurs, pour favoriser le rééquilibrage des emplois, des commerces et des grands équipements à l'échelle de la région grenobloise* » (DOO page 269)

Le projet au regard du SCoT

Par ailleurs, le SCoT préconise le *développement de conditions favorables à la réduction du trafic automobile lié aux polarités relais* (DOO page 332) et le *confortements de la trame végétale en milieu urbain, notamment dans l'objectif d'adapter la ville au changement climatique* (DOO, pages 202 et 203).

Le projet implique :

- l'accroissement des flux de transports motorisés, en provenance du Grésivaudan qui n'est pas concerné par le réseau de TC desservant le site Neyrpic
- la modification du projet de pôle de vie Neyrpic, par la réduction de la trame verte initialement prévue (parvis arboré)

→ **Orientations du SCoT globalement favorables à l'implantation d'un cinéma**

MAIS des interrogations sur le dimensionnement de l'équipement prévu et son effet sur l'équilibre des territoires (au sein de l'agglomération et avec ses voisins) : répond-il à « *une stratégie coordonnée* » ?

■ La position des parties

- Le Bureau de la Métropole :

Favorable à l'implantation d'un cinéma mais **défavorable à la taille actuelle du projet**, préconisant un ensemble de 7/8 salles notamment pour respecter les capacités d'une offre nouvelle sur la polarité des Portes du Vercors

- Les communes de Saint-Martin-d'Hères et de Fontaine :

Favorable au projet dans ses dimensions actuelles et au renforcement de l'équipement culturel des polarités Nord-Est et Nord-Ouest

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles :

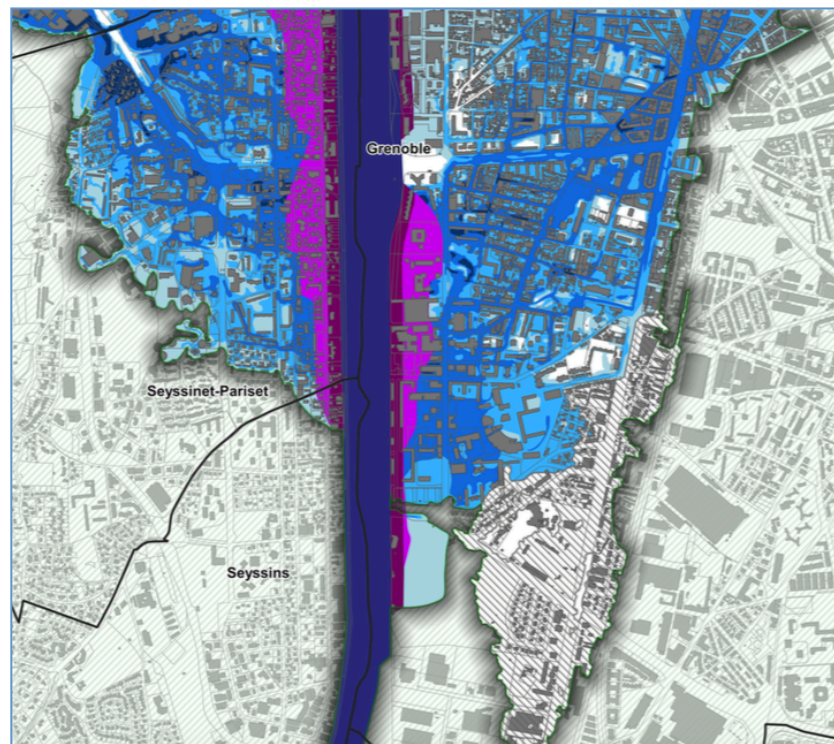
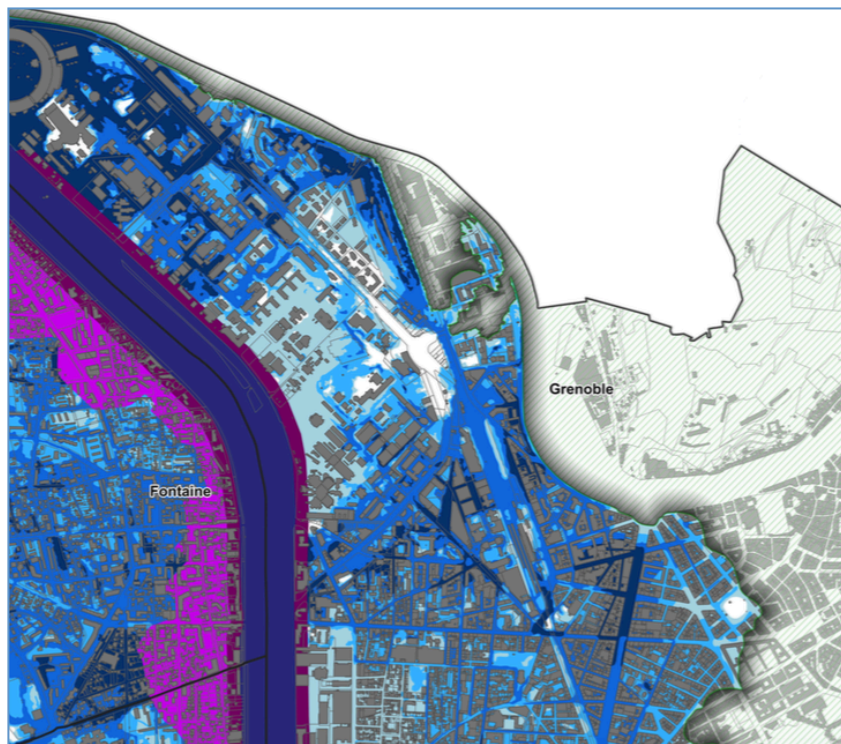
Défavorable, considérant notamment que l'impact est sous-estimé par le dossier Apsys-UGC (nombre d'entrées) :

- sur le cinéma Aragon de Villard-Bonnot
- sur les équipements de la Métropole
- sur le potentiel marché permettant d'envisager un futur équipement sur les Portes du Vercors

PPRI Drac aval

Le SCoT de la GReG est consulté en tant que PPA dans le cadre de l'élaboration du PPRI Drac aval.

Ce projet réglementaire interpelle tant son application aura d'impact pour le territoire concerné et les projets, portés par la Métropole et les communes, en accord avec les grandes orientations du SCoT.



PPRI Drac aval

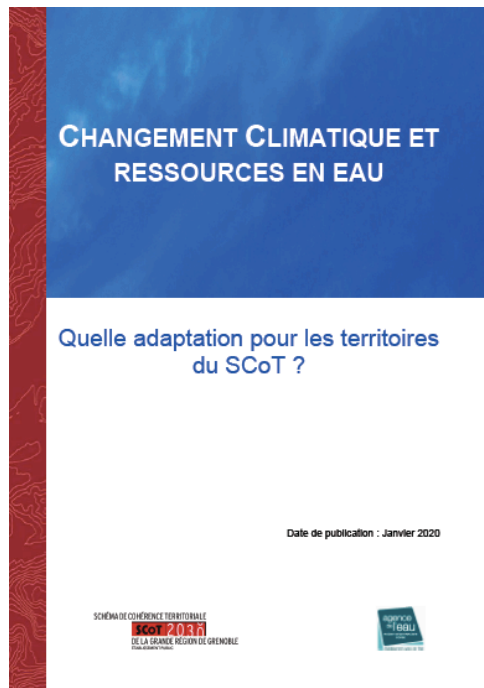
Sur la base des éléments transmis par l'Etat, apparaissent des éléments de questionnements à propos de :

• ***La qualification de la dynamique de crue du Drac en « rapide » qui implique une codification de l'aléas et une écriture réglementaire très impactante pour la réglementation de l'urbanisme local, alors même que le Drac apparaît surveillé, que son cours ne souffre pas de trop forte dénivellation et que plusieurs ouvrages émaillent son parcours.***

• ***La non-prise en compte des travaux sur l'aval du Drac et des futurs travaux prévus dans le cadre du PAPI Drac qui renforceront le niveau de sécurisation.***

• ***L'écriture réglementaire proposée dans le PPRI qui paraît très limitante et pourrait représenter un obstacle majeur à la faisabilité de nombreuses opérations de renouvellement urbain / d'intensification urbaine au cœur de la Métropole grenobloise.***

Changement climatique et ressources en eau



Constat : le changement climatique est une réalité pour le territoire du SCoT de la GReG

- Un réchauffement présent sur tous les secteurs du SCoT (T° moyenne en hausse depuis 1990)
- Des ressources en eau superficielles et souterraines en stress

Un changement climatique qui va impacter la ressource

Un aménagement du territoire à repenser en lien avec la disponibilité en eau

Questionnement : quelle sensibilité de la ressource en eau pour les territoires ?

2 axes d'étude privilégiés :

- * sensibilité sur l'alimentation en eau potable
- * sensibilité sur la ressource